



Lyon, le 29 novembre 2011

Destinataires :
Présidents de Clubs

Réf. : 184/JPD/CB/1111
C : courrier (lettres SAS pdts clubs)

Objet : Université et Maison du Bridge du Comité du Lyonnais
La période de souscription est prolongée jusqu'au 10 février 2012!

Chers Amis, Présidentes et Présidents,

Au nom du Comité, nous vous remercions de l'intérêt suscité par votre club et par vos membres pour le futur investissement que réalise le Comité pour organiser des compétitions dans le meilleur confort et la meilleure sécurité, mais aussi pour favoriser les formations de moniteurs, d'arbitres et de bridgeurs.

Nous signons actuellement le compromis entre le vendeur et nous-mêmes pour ce bien, situé 42 chemin du Moulin Carron – Le Norly, à Ecully.

Nous avons donc l'espoir, après travaux, d'être opérationnels dans nos locaux au 2^e trimestre 2012.

Nous vous rappelons qu'une SAS appelée COLYBRI Immobilier sera constituée pour être propriétaire des locaux et les louer uniquement au Comité du Lyonnais de Bridge.

Cette SAS à capital variable est en formation : seize clubs (30%) ont déjà répondu favorablement, puisque la somme recueillie à ce jour est de 70 000€ ; ils ont souscrit entre 1 000€ et 30 000€ (ci-joint la liste des clubs ayant répondu favorablement).

Les particuliers sont nombreux à nous questionner ; nous ne doutons pas que nous recevrons une souscription importante (aux environs de 300K€). Nous avons atteint à ce jour la somme de 40 000€.

Pour vous aider, en tant que présidents de club, à susciter l'intérêt de vos membres à cette SAS, nous lançons une **grande idée promotionnelle** intéressant l'ensemble des clubs quelle que soit leur taille :

- à ce jour, chaque club verse une cotisation comité de 1€ par licencié,
- les clubs dont les membres auront souscrit à titre individuel pour un montant global au moins égal au nombre de licenciés multiplié par 100, bénéficieront de l'exonération de cette cotisation comité pendant 2 ans (cf. exemple ci-dessous).

Cette stratégie permet aux clubs de lancer **une véritable promotion** auprès de leurs membres sans laisser personne à l'écart ; ce qui est un bon exemple de solidarité.

Veuillez agréer, chers Amis, mes sincères salutations.

Jean Philippe DAUBLAIN
Président du Comité du Lyonnais de Bridge

P.S. : Exemple :

Un club de 120 licenciés verse une cotisation comité de 120€/an.

Si le total des souscriptions individuelles à la SAS – quel que soit le nombre de souscripteurs - représente au moins 12 000€,

le club sera exonéré du montant de sa cotisation comité durant 2 ans.